



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 décembre 2014

Informations diverses:

Le compte rendu du 25 septembre est approuvé à l'unanimité

Mme ALLEGRE souhaite rajouter à l'ordre du jour une question portant sur la modification des délégués aux commissions de la CCVC. Monsieur le Maire informe que la question n°4 ne sera pas abordée, la réponse de la DGFIP concernant l'analyse financière du projet n'étant pas encore connue. Monsieur le Maire demande l'accord de principe au conseil municipal pour continuer ce projet. Le maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 et 23 du CGCT :

Arrêtés de non opposition : M. Pocholle (3 rue du Puits), M. Garcia (15 rue des Ormeteaux), Mme Spire (11 impasse du Moulin à Vent ; Convention de déneigement (M. Desmet); contrat d'entretien des réseaux d'assainissement (EAV); convention de mise à disposition dans le cadre de l'élaboration du PLU (DDT); convention renouvellement médecine préventive CIG; contrat groupe assurance IAR; prolongation d'un an du contrat d'assurance Groupama.

QUESTION N°1: VOTE DES NOUVELLES COMPETENCES DE LA CCVC (statuts)

M. le Maire rappelle que les statuts de la Communauté de communes Vexin Centre (CCVC) ayant été modifiés, ils doivent être soumis au vote des conseils municipaux. Les modifications portent sur la création, la gestion et le développement d'un service de transport à la demande ; la procédure de transfert des nouvelles compétences des communes à la CCVC et la fibre optique.

M le maire précise que lors du Conseil communautaire du 9 janvier 2013 il a été décidé

à l'unanimité de modifier l'article 17.2.1 en supprimant « les points relatifs à une piscine à vocation intercommunale » Cet article n'ayant pas encore été modifié dans les statuts présentés au conseil municipal de ce jour Monsieur le Président de la CCVC est invité à faire le nécessaire. Approuvé à l'unanimité

QUESTION N°2- CCVC CONVENTION SERVICE INSTRUCTEUR URBANISME

M. le Maire rappelle que suite à la loi ALUR du 24 mars 2014, la DDT s'est désengagée progressivement de l'instruction des demandes d'autorisations du droit des sols au détriment des communes. La CCVC a été sollicitée pour mettre en place un pôle urbanisme destiné aux communes pour l'instruction des demandes de permis de construire, d'aménager ou de démolir, de certificats d'urbanisme, pour les projets faisant l'objet d'une déclaration préalable, de conformité et assistance technique. Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle compétence mais bien d'un service aux communes et qu'à ce titre il ne figurera pas dans les statuts de la CCVC. Les communes qui souhaitent mutualiser les moyens financiers, techniques et humains doivent signer une convention avec la CCVC. M. le Maire demande l'avis du conseil municipal pour signer cette convention. Approuvé à l'unanimité.

QUESTION N°3- VOTE SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE D'ELABORATION ET DE

GESTION DU PLU A LA CCVC. M. le Maire informe que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 modifie dans son article 136 les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux communautés de communes et d'agglomération. Elle donne désormais aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU). Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de 3 ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent dans les 3 mois précédant le terme du délai d'application ». Il en résulte que ce transfert interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions précitées. Approuvé à l'unanimité

QUESTION N°4 ADOPTION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE

5-1 Règlement intérieur du conseil municipal

M. le Maire informe le conseil que suivant l'article L 2121-8 du CGCT dans les communes de 3500 habitants et + le conseil municipal établit son règlement intérieur. Dans les communes inférieures à cette strate, un règlement intérieur peut être établi et le conseil municipal apprécie librement l'opportunité de rédiger un tel document. Ce règlement reprend non seulement les articles essentiels du code mais également les spécificités que le conseil municipal a mis en place (ex pré conseil, commissions ...) Ce règlement intérieur sera annexé au présent procès verbal et publié sur le site de Frémainville. Approuvé à l'unanimité

5-2 Règlement intérieur du cimetière

M. le Maire rappelle que le conseil municipal est compétent pour la gestion du cimetière, ce qui comprend entre autres la création de celui-ci, son agrandissement et également sa translation. La police des cimetières relève de la compétence du maire en application des dispositions des articles L. 2212-2 et L. 2213-9 du CGCT. En règle générale, un règlement intérieur du cimetière prévoit ce qui est autorisé et ce qui est interdit. Approuvé à l'unanimité

QUESTION N°5 : AUTORISATION A MANDATER SUR 2015

Mme Allègre rappelle que l'autorisation concerne la partie investissement et qu'il y a lieu d'autoriser le Maire, à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2015, dans la limite d'un quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2014. Approuvé à l'unanimité

QUESTION N°6 MODIFICATION DES DELEGUES A LA CCVC (Communautés de communes de Vexin centre)

M. le Maire rappelle que suite à la modification du règlement intérieur de la CCVC, les conseillers municipaux ont désormais la possibilité de s'inscrire à une seule commission ou sous-commission de leur choix. Il convient donc de modifier la délibération prise le 11 avril 2014 portant sur la désignation des délégués des commissions de la CCVC.

M. le Maire propose comme délégués :

- Aménagement du Territoire et Transport : Marcel ALLEGRE
- Enfance-Petite Enfance- Développement : Virginie LARDET
- Développement Economique-Suivi des Travaux : Gérard BORYCKI
- Personnes âgées, maintien à domicile, santé: Marie Pierre BARRERE
- Voirie Communautaire et Chemins : Pierre DROUIN
- Communication : Jean-Pierre MARCHON
- Culture-Tourisme-Animations et Loisirs : Marie-Thérèse DUCHENE
- Finances-contrats-Appels d'offres-nouvelles compétences : Annie ALLEGRE

Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Coupe des douglas dans le bois de Galluis par l'office national des forêts : 1 sapin sur 3 environ a été coupé ; les douglas seront à terme remplacés par des essences locales.
- Ramassage des sapins par le personnel communal le 9 janvier 2015.
- Ramassage des encombrants les 30 janvier, 5 juin et 2 octobre 2015.
- Inscription sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre à 17 heures 30.- foyer rural : le maire remercie l'équipe sortante pour le travail accompli et félicite les membres du nouveau bureau : M. Biju président, M. Vinter vice-président, Mme Mantel trésorière, Mme Duchêne et M. Doneddu secrétaires.
- Téléthon : le maire félicite Mme Lardet conseillère municipale pour son engagement dans l'organisation du Téléthon et remercie les bénévoles qui se sont impliqués dans cette action, mais regrette la faible mobilisation de la population pour cet évènement.
- Théâtre de l'usine : une convention va être signée avec le théâtre de l'Usine à Eragny, ce qui permettra aux Frémillons de bénéficier de tarifs réduits.
- Le repas des seniors aura lieu à la distillerie le 18 décembre.
- Fermeture définitive de la perception de Vigny le 31 décembre 2014. Pour toutes questions relatives aux impôts, vous devrez vous adresser au centre des impôts des particuliers à Cergy ; le paiement des factures communales (cantine, garderie, loyer,...) s'effectuera à la trésorerie de Marines.
- Nettoyage des réseaux d'eaux pluviales : M. Le Maire informe qu'il a mandaté l'entreprise EAV pour effectuer le nettoyage du réseau d'eaux pluviales sur toute la commune. Le constat est flagrant : le réseau n'ayant pratiquement jamais été entretenu, la société EAV a rencontré des difficultés à certains endroits. Le plus impressionnant et le plus alarmant, est l'état du réseau rue du bourg, où l'obstacle rencontré est le déversement de béton et de ciment qui obstrue la canalisation principale. La société ne pouvant pas poursuivre le nettoyage sur cette partie de réseaux, l'intervention d'une caméra et d'une fraise seront nécessaires pour explorer les dégâts dans la canalisation, et prendre les mesures nécessaires pour sa remise en état pour une évacuation correcte.
- Eclairage public : l'armoire électrique de l'éclairage public a été remplacée suite aux deux pannes majeures du réseau constatées en fin d'année 2012 et 2013. De plus 16 lampes défectueuses ont été renouvelées, certaines en raison de dégradations volontaires et d'autres dues à des problèmes techniques et d'usure.
- Rappel arrêté de brûlage : le maire rappelle que le brûlage est interdit par arrêté préfectoral et municipal sur le Val d'oise et bien évidemment sur Frémainville sous peine de procès verbal.
- Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite aux intempéries de juin 2014. Un courrier a été adressé aux riverains sinistrés les invitant à se rapprocher de leur compagnie d'assurance.
- M. le Maire, informe de la présence de la fondation « la vie au grand air » qui accueille des jeunes en rupture sociale et scolaire. Elle participe actuellement au nettoyage des espaces verts du village (le verger et le terrain de tennis puis le terrain derrière l'église...) avec du matériel performant, à moindre coût. Merci à Monsieur Drouin adjoint au maire pour cette initiative.
- SMIRTOM : M. Marchon informe de l'agrandissement du centre de recyclage à Vigny et du renouvellement du parc automobile. M. le Maire souhaite faire remonter au SMIRTOM les difficultés récurrentes d'accès à la déchetterie les WE ainsi que le volume trop faible autorisé par habitant par semaine (1m³). Il propose aussi de diminuer le coût pour les professionnels afin d'éviter les dépôts sauvages qui se multiplient depuis ces derniers mois dans nos villages.
- SIMMVO : Mme Lardet annonce une diminution du nombre de musiciens (- 80) cette année ; les raisons avancées seraient la mise en place des rythmes scolaires avec des activités musique, l'école le mercredi matin ou le coût des inscriptions. Une section de danse a été ouverte cette année. Une augmentation de la part communale est à prévoir pour 2015 (+2% pour Frémainville)
- SMDEGTVO : M. Delaleux annonce la libéralisation du tarif d'électricité pour les communes (les tarifs jaunes et verts vont disparaître), Frémainville n'est pas concerné (tarif bleu). Le déploiement de la fibre optique est prévue pour 2020. Coût total pour le Conseil Général 13 millions d'euros dont 10% pris en charge par la CC Vexin Centre malgré la proposition répétée du SIERC syndicat d'électricité, puisqu'il détient cette compétence, de prendre en charge ces travaux. Le Conseil Général maintenant sa position, il sera donc créé un nouveau syndicat (VON) pour le déploiement de l'infrastructure.
- SIERGEP : Mme Duchêne informe du changement des membres du bureau avec l'intégration de la communauté de communes Vexin Seine au syndicat. Il n'y aura pas d'augmentation des taux de participation communale pour 2015. Elle précise que M. le président du SIERGEP réfléchit sur une baisse éventuelle de la participation des communes. M. le maire s'interroge sur l'opportunité de continuer à adhérer au syndicat vu les coûts élevés par rapport à la fréquentation des habitants à la piscine et le peu de place horaire pour les scolaires sachant que les enfants profitent réellement de la piscine au mieux 20 minutes à chaque séance. Fin de la séance à 22h24

le maire
Allegre Marcel